

## Séance du 14 mai 2013

L'an deux mil treize, le 14 mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de THIVARS, légalement convoqué le 7 mai 2013, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame MARCETTEAU Annick, Maire.

Présents : Annick MARCETTEAU, Odile MARNEUR, Didier JACQUET, Corinne PELLETIER, Pascal CASIEZ, Bernard FERRON, Alain LUCAS, Claude LAVRAT,

Absents excusés :

Michel HALLAY pouvoir à Didier JACQUET  
Daniel BLIN pouvoir à Pascal CASIEZ  
Dominique GUILLOTIN pouvoir à Bernard FERRON  
Daniel MALHERBE

Absents non excusés : Bruno TULPAIN, Francisque LE GOFF

Secrétaire de séance : Didier JACQUET

\*\*\*\*\*

Madame MARCETTEAU donne lecture des procès-verbaux du 11 février 2013 et du 9 avril 2013 qui sont approuvés à l'unanimité.  
Mme MARCETTEAU demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour.

### 1. Démolition de l'ancienne gendarmerie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code des Marchés publics ;  
Vu l'annonce publiée sur le site de l'association des maires  
Considérant que le marché passé est sous forme de procédure adaptée,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (une abstention Alain LUCAS) :

- **Attribue** le marché de la démolition de l'ancienne gendarmerie à l'entreprise JAVault pour un montant total de 68 937.44 € TTC
- **Autorise** Madame le maire à signer le marché,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au BP 2013

### 2. Exercice du droit de préemption sur un immeuble sis 3-5 rue de Spoir

Vu la délibération en date du 8 janvier 1996 instituant le droit de préemption dans la commune de Thivars ;  
Vu la déclaration d'intention d'aliéner visée par Maître DALENS, notaire à Chartres en date du 29 mars 2013, reçue à la mairie le 2 avril 2013 ;  
Considérant que l'immeuble sis 3-5 rue de Spoir, rentre dans le cadre d'une réflexion sur le stockage du matériel communal et associatif ;

Madame Marcetteau, Maire de la commune sollicite le vote du Conseil municipal pour l'exercice de ce droit sur ce bien de 232 m<sup>2</sup> au prix de 30 000 euros, référencé AB 32 et AB 194 dans le cadastre.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Madame le Maire :

- à exercer le droit de préemption au nom de la commune de Thivars sur cette maison,
- à entreprendre les démarches qui s'imposent,
- à signer tout document s'y rapportant.

Cette décision sera notifiée aux propriétaires ainsi qu'au représentant de l'Etat dans le Département.

Tour de table :

Mme Odile MARNEUR demande si un panneau « STOP » pourrait être installé rue Gunther.

La séance est levée à 19h30.

Le secrétaire,  
Didier JACQUET